



# AVIS DE COURSE

## COUPE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE

« Catamaran »

Samedi 07 et Dimanche 08 juin 2025

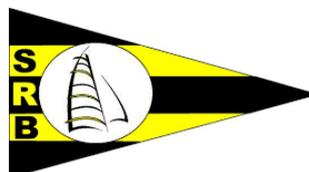
Grade 5B

Autorité Organisatrice

CN Moutiers

En collaboration avec

La Ligue de Voile des Pays de la Loire et Pornic Agglo Pays de Retz



## PREAMBULE

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## 1 REGLES

---

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement intérieur du CN des Moutiers.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

---

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le jour de l'épreuve sur le tableau officiel du site de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique de chaque zone de course et consultables sur Padlet accessible via [l'adresse suivante](#).

## 3 COMMUNICATION

---

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne de chaque zone de course est consultable sur Padlet accessible via [l'adresse suivante](#).
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

---

- 4.1 Admissibilité des bateaux :
  - 4.1.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
  - 4.1.2 L'épreuve sera courue en catamaran (Dragoon, HC 15, HC 16, RS 14).
  - 4.1.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile et foc.
- 4.2 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.
- 4.3 Admissibilité des équipages :
  - 4.3.1 ATTENTION INSCRIPTION avant le 5 juin, après cette date le prix de l'inscription est majoré  
Pour le rond **Catamaran**, l'inscription se fait [en suivant ce lien](#)
  - 4.3.2 Les concurrents en possession d'une Licence Club FFVoile doivent justifier :
    - 4.3.2.1 S'il est majeur, d'une licence valide mention "compétition" ou "pratiquant".
    - 4.3.2.2 S'il est mineur :
      - d'une licence valide mention "compétition" ou une licence mention "pratiquant" accompagnée de l'attestation du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
      - d'une autorisation parentale (voir modèle proposé)
    - 4.3.2.3 Pour tous :  
Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française doit présenter au moment de leur inscription :
      - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
      - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
      - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - 4.3.3 **Confirmation d'inscription sur site OBLIGATOIRE** :  
Le samedi 07 juin de 9h30h à 12h

## 5 DROITS D'INSCRIPTION

---

<u>Dates</u>	Jusqu'au 5 juin – 8h59	<b>A partir du 5 juin - 9h</b>
<u>Montants</u>	50 € /pers	<b>75 € /pers</b>

Les droits d'inscription comprennent un repas coureur. Il aura lieu au Casino de Pornic.

Possibilité pour les accompagnateurs (parents, entraîneurs, ..) de réserver des repas (voir article 17)

Le règlement est à effectuer en ligne au moment de la pré-inscription, ou sur place auprès de chaque club organisateur s'il n'y a pas eu de pré-inscription au préalable (attention : dans ce cas, les tarifs à payer seront les tarifs majorés).

## 6 PUBLICITE

---

L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 PROGRAMME PREVISIONNEL

---

07 juin	<p>9h30h à 12h : Confirmation des inscriptions</p> <p>12h30 : Briefing Coureurs</p> <p><b>13h30 : Premier signal d'avertissement avec courses à suivre</b></p>
08 juin	<p>13h : Briefing pour les équipages</p> <p><b>14h : Premier signal d'avertissement avec courses à suivre</b></p> <p>16h : Heure limite pour le dernier signal d'avertissement</p> <p>A partir de 17h : Annonce des résultats</p>

## 8 LIEU DE L'EPREUVE

---

Devant le CN des Moutiers.

## 9 PARCOURS

---

Le parcours sera des allers retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent et une arrivée vent arrière ou vent de travers.

Il pourra être proposé un parcours en format type « raid » en fonction des conditions météorologiques.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

---

Pour toutes les séries la RVC 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 CLASSEMENT

---

- 11.1 Le système de classement est le suivant : Système de points à Minima
- 11.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
  - 11.2.1 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - 11.2.2 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 11.3 Le système de classement est le suivant :
  - 11.3.1 Temps réel pour les séries à partir de 5 bateaux classés.

## 12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET PLACE AU PORT.

---

- 12.1 Les bateaux des accompagnateurs sont interdits sur la zone de course.
- 12.2 **Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs ayant fait la demande** via [le formulaire en ligne « Inscriptions Entraîneurs »](#) (avant le 5 juin) et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site.
- 12.3 La Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile s'appliquera.

## 13 BATEAUX LOUES OU PRÊTES.

---

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course

## 14 PROTECTION DES DONNÉES

---

- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

---

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 16 PRIX

---

Des prix pourront être distribués aux trois premiers de chaque classement

- Possibilité aux accompagnateurs (parents, entraîneurs, ...) de participer au repas du samedi soir (Casino de Pornic) :

Prix de 20 €/personne

Inscription et règlement [via le lien suivant](#)

Date limite : 29 mai 2025, après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Ligue de Voile des Pays de la Loire : 06 50 57 93 97 – [contact@voilepaysdelaloire.com](mailto:contact@voilepaysdelaloire.com)

Adresses du site de l'épreuve :

Rond Catamaran :

Club Nautique des Moutiers

Rue du sauvetage – LES MOUTIERS EN RETZ

06 75 32 39 79 - [cn.moutiers@orange.fr](mailto:cn.moutiers@orange.fr)

### MERCI À NOS PARTENAIRES



LES MOUTIERS  
EN RETZ



## ANNEXE COMMUNICATION

[Lien vers le Padlet :](#)

Groupe WhatsApp :

